



Date de dépôt : 25 septembre 2024

Réponse du Conseil d'Etat **à la question écrite urgente de François Baertschi : Infirmières-** **infirmiers aux HUG : équivalence des diplômes**

En date du 30 août 2024, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Suite à de nombreuses décennies d'irresponsabilité de la part des autorités genevoises qui n'ont pas anticipé cette augmentation, les HUG engagent un nombre considérable d'infirmiers-infirmières formés en France sur la base de diplômes français et disposant d'une autre formation que celles et ceux qui sont au bénéfice d'une certification suisse. Il nous a été rapporté que la qualité des diplômes suisse et français ne serait pas équivalente et que de plus en plus de responsables d'unité seraient formés en France. Ce ne serait pas sans conséquences sur la méthode de travail.

Mes questions sont les suivantes :

- ***Pour les infirmiers-infirmières, quelles sont les qualifications requises pour les postes de responsable d'unité (IRU) ?***
- ***Quelle est la différence entre la France et la Suisse pour une formation d'infirmier-infirmière ?***
- ***Quel est le pourcentage des IRU formés en France ?***

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Pour les infirmiers-infirmières, quelles sont les qualifications requises pour les postes de responsable d'unité (IRU) ?

En sus d'un diplôme de niveau bachelor d'une Haute école spécialisée (HES) en soins infirmiers et d'une expérience professionnelle réussie de plusieurs années, une formation complémentaire en management est requise (Certificate of Advanced Studies (CAS), Diploma of Advanced Studies (DAS) ou Master of Advanced Studies (MAS)). Dans le cadre de la sélection des futures et futurs responsables d'équipe de soins, les compétences techniques et les compétences métiers occupent naturellement une part importante. Toutefois, les compétences humaines sont tout aussi importantes.

A cet égard, un programme de gestion de la relève a été mis en place au sein des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). Ce programme comprend différentes étapes qui visent à identifier le potentiel en termes de leadership, de capacité d'analyse, de capacité d'adaptation ou de gestion du stress, parmi d'autres facteurs.

Quelle est la différence entre la France et la Suisse pour une formation d'infirmier-infirmière ?

Les formations en soins infirmiers sont normées en Europe par les accords de Bologne. Les formations suisses de niveau bachelor et la formation infirmière française de niveau licence sont considérées comme équivalentes au niveau européen et par la Croix-Rouge suisse (organe de reconnaissance des diplômes infirmiers étrangers en Suisse). Elles comportent 180 crédits ECTS, durent 3 ans et sont construites avec une approche par compétences.

La Suisse a mis sur pied la formation de bachelor en soins infirmiers en 2008 et la France a mis en place le niveau licence en 2012. La formation est dispensée en Suisse par des Hautes écoles, alors qu'en France il s'agit d'un partenariat entre les universités (facultés de médecine) et les instituts de formation en soins infirmiers. Les 2 formations permettent l'accès au master en sciences infirmières en Suisse. Les candidates infirmières et candidats infirmiers doivent donc être au bénéfice d'un diplôme d'un niveau HES afin d'être engagés aux HUG. En cas de diplôme plus ancien, une spécialisation du niveau DAS est exigée.

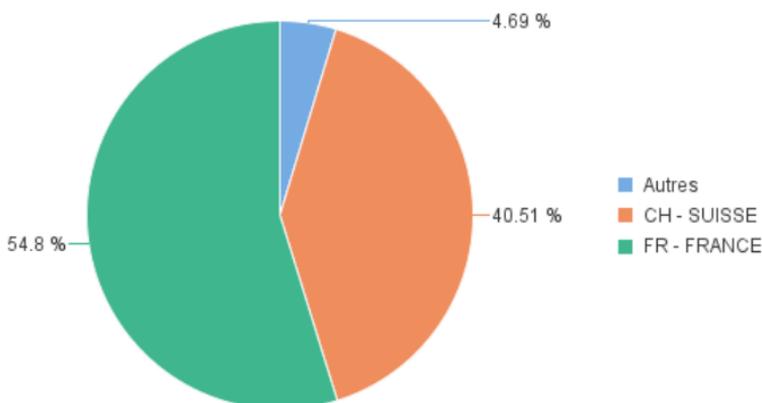
Cependant, les formations évoluent pour s'adapter aux nouvelles réalités. Concrètement, une étudiante ou un étudiant de bachelor en soins infirmiers formé en 2008 n'a pas reçu la même formation que les étudiantes et étudiants de bachelor diplômés en 2024. C'est pourquoi les HUG proposent constamment de l'actualisation professionnelle, pour que les collaboratrices et collaborateurs puissent acquérir les compétences professionnelles figurant dans les nouveaux plans d'études cadres lorsque cela est nécessaire. Ces mesures sont proposées à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs des HUG, indépendamment de l'origine de leur diplôme de base. A titre d'exemple, nous avons formé tout notre personnel infirmier à l'examen physique infirmier qui a été introduit en 2012 dans le programme du bachelor infirmier.

Quel est le pourcentage des IRU formés en France ?

Les candidates et candidats aux postes d'infirmière ou infirmier responsable d'équipe de soins (IRU) doivent être au bénéfice d'une formation de base de niveau bachelor, ainsi que d'un complément en management.

Quand bien même le nombre d'étudiantes et étudiants en soins infirmiers à la HES de Genève est en constante augmentation depuis ces dernières années (voir graphique ci-dessous), la part d'infirmières et infirmiers avec un diplôme suisse, comparée à la part de celles et ceux avec un diplôme étranger, est actuellement la suivante :

Répartition des infirmiers-eres par pays d'origine du diplôme d'engagement



Au niveau des IRU, environ 75% d'entre elles et eux sont au bénéfice d'un diplôme de base français. En ce qui concerne le diplôme en management, cette proportion est d'environ 6,4%.

Les HUG engagent la quasi-totalité des diplômées et diplômés HES en soins infirmiers postulant aux HUG. Toutefois, la part d'infirmières et infirmiers avec un diplôme autre que genevois, une fois engagée, doit pouvoir bénéficier des mêmes conditions de travail et d'évolution de carrière que les autres collaboratrices et collaborateurs, et ce indépendamment du lieu de l'obtention de leur diplôme. C'est pour cette raison, notamment, que le processus de gestion de la relève des responsables d'équipes de soins (RES) a été mis en place. Ce dernier, au travers d'un processus de sélection objectif et interprofessionnel, permet de garantir une équité de traitement et une décision basée uniquement sur les compétences. En 2023, 75% des postes de RES ont été pourvus par des candidates et candidats issus du vivier interne de la relève.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :

Nathalie FONTANET